



Directeur(trice) d'exploitation



C'est le/la directeur(trice) d'exploitation qui fait fonctionner le site : Parcours de visite, attractions, spectacles, points de vente et de restauration...rien ne lui échappe.

Il/Elle passe un tiers de son temps à son bureau, et les deux autres sur le terrain auprès de ses équipes.

Il/Elle coordonne et pilote toutes les activités nécessaires au fonctionnement, à l'entretien et au développement du parc à thème, du site de loisirs, du parc aquatique ou d'attraction. Il/Elle planifie et contrôle les opérations d'entretien et maintenance, les changements d'équipement, les procédures de sécurité... dans une véritable stratégie d'exploitation.

Bras droit de la direction générale, il/elle s'appuie sur ses équipes pour assurer aux visiteurs une expérience de visite à la hauteur des ambitions du site.

Ce métier s'adresse aux personnes qui aiment le contact et qui souhaitent être actives tout au long de la journée : une bonne condition physique, des qualités d'adaptation, d'encadrement et de pédagogie sont de rigueur pour occuper ce poste clef.





• Principales compétences métiers

Savoir-être professionnels

Respecter des règles, des consignes, normes et procédures opérationnelles	Capacité à prendre des décisions
Faire preuve de flexibilité et d'adaptabilité	Mobiliser une vision stratégique et d'anticipation
Compétences techniques	
Définir la stratégie d'exploitation d'une infrastructure	Connaitre les procédures de maintenance des équipements et du patrimoine bâti
Connaitre les caractéristiques techniques et de fonctionnement des attractions	Suivre l'évolution des matériels, analyser les incidents d'exploitation et instruire les actions correctives et préventives
Proposer des solutions pour l'amélioration de l'équipement ou des process	Maîtriser les règles de sécurité d'une structure d'accueil du public

Mettre en place des mesures de sécurité

Organiser et contrôler l'activité d'équipes selon les priorités et les aléas

Manager une équipe

Suivre des indicateurs de performance et de qualité





• Accès à l'emploi

Niveau d'expérience requis

Une expérience préalable d'au moins 5 ans dans l'exploitation d'un site industriel, commercial, de loisirs ou d'un établissement recevant du public est indispensable pour occuper ce type de poste dans les structures de plus de 10 salariés.

Formations obligatoires

L'agrément délivré par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) est obligatoire pour tous les professionnels exerçant dans un service privé de sécurité ou les dirigeants de structures possédant un service privé de sécurité.

Formations appréciées Certification Chargé de développement de produits de tourisme Licence Professionnelle Métiers du tourisme et des loisirs Licence Management des parcs à thème Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) Gestion administrative et commerciale des organisations Master Qualité, Hygiène, Sécurité Diplôme d'ingénieur Autres diplômes en lien avec les spécificités d'exploitation du site Diplôme de technicien

Mooc disponibles et ressources utiles

Formation "Management opérationnel"

France Compétences